

L'EMPEREUR FRANCOIS-JOSEPH

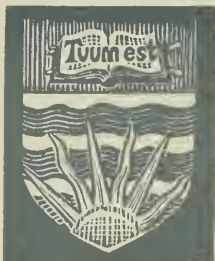
B. A. Granier de Cassagnac.

ORAGE-ITEM
N - LPC

-F21G
U.B.C. LIBRARY

K 418.5
9 G7

THE LIBRARY



THE UNIVERSITY OF
BRITISH COLUMBIA

11
5076
L'EMPEREUR

FRANÇOIS-JOSEPH

ROI DE POLOGNE



PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS.

—
1863

Gran

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of British Columbia Library

L'EMPEREUR

FRANÇOIS-JOSEPH

ROI DE POLOGNE

PARIS

IMPRIMERIE DE L. TINTELLIN ET C^e

Rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.



L'EMPEREUR

FRANÇOIS-JOSEPH

ROI DE POLOGNE

françois m



PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS

—
1863

Tous droits réservés

L'EMPEREUR

FRANÇOIS-JOSEPH

ROI DE POLOGNE

I

La force, la ruse ont gouverné le monde jusqu'à nos jours ; ces coupables moyens de domination ont été admis, élevés même à la hauteur de principes, et l'on n'a pas craint de consacrer leurs succès par des actes diplomatiques au mépris le plus souvent de la justice, des droits des princes ou de ceux des peuples, à l'oubli enfin de ces maximes de mansuétude et de charité qui forment le fond, qui sont l'essence du Christianisme.

Il n'est pas de fait historique qui porte à un plus haut degré l'empreinte de ces déplorables pratiques politiques, que l'effacement du royaume de Pologne de la carte européenne, par suite des actes de partage consommés pendant les dernières années du dix-huitième siècle. Les traités de 1815, eux aussi, qui devaient clore une ère de violence et restaurer les principes de moralité outrageusement violés depuis un quart de siècle, disaient leurs auteurs, n'ont pas eu de plus nobles mobiles que la haine de la France, l'avidité sans frein des souverains conviés à la curée de ses dépouilles.

Pour satisfaire ces ardentes passions, la France a été mutilée,

humiliée ; les nationalités ont été foulées aux pieds : on a ainsi semé les vents, on s'étonne de recueillir la tempête : quel nom peut-on donner, en effet, à l'état de l'Europe depuis bientôt cinquante années, secouée qu'elle est jusque dans ses fondements par de sanglantes et périodiques commotions ?

Dans la répartition qui a été faite à Vienne des divers peuples de l'Europe, ne tenant aucun compte de ces affinités de race, de ces similitudes de religion et de langage qui devraient présider constamment à toute formation d'États, on a accouplé imprudemment les Belges, catholiques et Français, aux Bataves calvinistes ; les Italiens, toujours Latins, aux Teutons, en dépit de la haine séculaire qui divise ces deux races ; on a consacré enfin cette mauvaise action, le partage de la Pologne, en distribuant de nouveau ce malheureux peuple, comme un vil troupeau, entre les trois cours spoliatrices.

Que de fautes, nous allions dire que de crimes, renfermées dans ces funestes traités de Vienne qu'on a cependant placés blasphématiquement sous l'invocation de la Sainte-Trinité ! Leur redressement a déjà fait répandre bien du sang, couler bien des larmes : que l'Europe le sache cependant, elle ne recouvrera le repos, elle n'arrivera au terme de ses douleurs, que lorsque réparation éclatante aura été faite aux droits des peuples outrageusement méconnus par les traités de 1815.

II

Les aspirations nationales de la Belgique ont été satisfaites en 1830, avec l'assistance effective de la France et l'appui moral,

mais très-actif, de l'Angleterre blémissant à l'idée de voir son alliée posséder Anvers.

Grâce à la sagesse, à l'esprit libéral du souverain placé à la tête de ce pays, et au bon sens du peuple belge, un gouvernement où l'ordre s'allie à la liberté et qui peut, sous ce rapport, servir de modèle à l'Europe entière, s'est fondé sans danger pour les pays environnants. — Notons, en passant, que ce résultat répond victorieusement aux accusations banales des adversaires de toute émancipation des peuples qui confondent sans cesse l'esprit de nationalité avec les instincts de désordre, les déclarent inséparables, prétendent que la forme républicaine est le cortège habituel de ce sentiment patriotique, et, dans leur avenglement, vouent le tout à la même réprobation. — Quant aux conséquences de la séparation de la Hollande avec la Belgique, résultats qui devaient être si préjudiciables à première, il est à remarquer que jamais ce pays n'a été plus prospère que depuis son divorce avec la Belgique. Quelle leçon pour les oppresseurs des nations réfractaires à leur domination ; pour ces peuples qui, par une fausse appréciation de leur dignité et de leur puissance territoriale, entretiennent inconsidérément à leurs flancs ces plaies qui les dévorent !

Par son attitude menaçante, la majeure partie des États de la Confédération germanique, mue par un sentiment de solidarité peu clairvoyant, a empêché la France de donner complète satisfaction à la nationalité italienne en s'opposant à l'expulsion absolue des Autrichiens au delà des monts. Cette faute, qui a, pour ainsi dire, stérilisé la campagne de 1859, et dont la réparation nécessitera de nouveaux et sanglants efforts, a tout d'abord causé le renversement des dynasties devenues odieuses par leurs sympathies pour l'Autriche aux patriotes italiens, et, partant, la destruction de la fédération péninsulaire. En effet, les Italiens, en présence de ce résultat incomplet, ont fait le raisonnement qui suit, irréfutable à leur point de vue : « L'union fait la

« force, ont-ils dit, donc, il faut de tous les États d'Italie ne former qu'un seul et puissant empire, afin de pouvoir achever par nous-mêmes l'expulsion de l'étranger. » Cette unité laborieuse porte la guerre avec l'Autriche dans son sein, et, par ce motif, la situation de l'Italie ne cesse d'être pour l'Europe une cause de malaise et d'anxiété.

Moins heureuse encore que ses sœurs opprimées, la Pologne, la nation martyre, est restée clouée sur sa croix : sa nouvelle agonie menace le continent d'une conflagration générale.

On le voit, l'intérêt public exige qu'on s'applique au plus tôt à éteindre les deux incendies qui s'allument périodiquement, l'un en Italie, comme l'attestent les mouvements de 1820, de 1831, de 1847, de 1859, et l'autre en Pologne, ainsi que le témoignent les commotions de 1825, de 1831, de 1846, de 1848 et de 1863.

Or, la cause de ces sanglantes convulsions est bien connue. — Ces deux peuples sont résolus à chasser l'étranger qui les asservit et n'a pas su se les assimiler. Le premier, foulé depuis quatre cents ans tour à tour ou simultanément par les Espagnols, les Français et les Allemands, veut s'appartenir, être Italien. Le second, dépecé depuis bientôt un siècle, agite ses trois tronçons sanglants et les secouera aux yeux de l'Europe émue, tant qu'il n'aura pu les rejoindre, les souder à nouveau. — Il n'y a donc plus d'illusion possible ; le silence qu'on obtient après chaque compression et quand ces deux nations sont exsangues, n'est pas l'ordre ; c'est le calme momentané qui règne dans une ambulance après le premier pansement, mais qui bientôt va faire place aux gémissements des patients soumis aux tortures de la régénération : plus tard, quand les plaies de ces nobles victimes seront cicatrisées, attendez-vous à de nouveaux combats.

Le repos de l'Europe est donc impossible tant que satisfaction n'aura pas été donnée à l'esprit de nationalité qui anime

ces deux peuples, comme on l'a fait pour le peuple belge. Dès lors, si ce n'est par sympathie pour les Italiens, comme nous latins et catholiques, si ce n'est par gratitude pour ces héroïques soldats polonais qui, seuls de tous nos alliés, brûlaient sous les murs de Paris, en 1814, la dernière cartouche pour notre défense, résolvons-nous par intérêt, par calcul, à vider, une fois pour toutes, ces deux questions sans cesse renaissantes; ne disons pas en ce moment à la Pologne : « Désespère et meurs, » car le peuple de ce pays est de ceux qui ne meurent point et ne désespèrent jamais.

Laissons un instant de côté l'Italie et préoccupons-nous uniquement pour le moment de chercher une solution à la question si palpitante de Pologne; mais, au préalable, rassemblons nos souvenirs sur ce pays, et notamment sur l'époque des partages; cette étude préliminaire est indispensable avant d'entrer en matière.

III

La Pologne était une république oligarchique présidée par un roi nommé à vie; une diète, composée des seuls députés de la noblesse, décidait toutes les questions d'État; ses résolutions étaient prises à l'unanimité; un seul membre, par son suffrage oral ou par écrit, pouvait invalider toute délibération; la royauté élective datait de 1572; le *liberum veto* du milieu du dix-septième siècle.

Pendant les interrègnes, le pouvoir demeurait sans force; les intrigues, les désordres sanglants étaient le cortège obligé

de chaque élection. Quant au *liberum veto*, à ce produit de l'exaltation de l'esprit d'individualisme nobiliaire, à ce défi jeté au bon sens, il est inutile d'insister pour faire comprendre à quel degré d'impuissance et d'immobilité une pareille entrave devait réduire le corps délibérant. Un pays dont le gouvernement était ainsi énervé devait être le point de mire de l'ambition et bientôt la proie des États voisins chez lesquels, au contraire, le pouvoir était héréditaire et absolu, et dont les destinées étaient remises aux génies peu scrupuleux des Pierre I^{er}, des Catherine II, des Frédéric II. Aussi la Pologne se vit-elle enlever successivement la Silésie, l'Oder, les rives de la Baltique, le Dniéper, et enfin les monts Krapaks, c'est-à-dire ses frontières géographiques et toute communication avec la mer.

Le testament de Pierre I^{er}, ce catéchisme de tous les souverains de la Russie, révèle les vues de cet empire sur la Pologne. Il recommande d'entretenir l'anarchie dans ce royaume, d'influencer les diètes et surtout l'élection des rois, de morceler, de subjuguier le pays. Catherine II, en 1763, à la mort du roi Auguste III, commence à mettre en pratique les conseils de Pierre le Grand : ses plans sont exposés dans les instructions envoyées au comte de Keyserling et au prince Repnine, ses ambassadeurs pendant l'interrègne :

« Il est d'un intérêt général, le premier et le plus important
« pour toutes les puissances voisines, que l'élection en Pologne
« ne se change pas en *hérédité*, car ce premier pas serait le
« plus prompt à amener toutes les autres réformes nuisibles à
« nos intérêts. Nous devons porter toute notre attention à ce
« que la forme actuelle du gouvernement polonais soit mainte-
« nue intégralement, qu'on ne change point la loi de l'*unani-*
« *mité* dans les diètes, que la force armée ne soit jamais aug-
« mentée. »

Dans tous les traités, par un calcul machiavélique, une clause est introduite à l'effet de maintenir à la Pologne *son droit de libre élection* ; il ne sera pas permis d'en faire un *royaume héréditaire* : le *liberum veto* sera maintenu à perpétuité.

A Venise aussi, le chef de la république était nommé à l'élection et à vie : on sait cependant si, malgré cette forme gouvernementale, l'oligarchie vénitienne sut diriger ce pays longtemps avec gloire et fermeté ; en Pologne, l'élection du souverain n'était donc pas le défaut capital de la constitution ; le *liberum veto*, tel était évidemment son vice essentiel. Sans doute, les Polonais, en l'introduisant dans leurs lois politiques, montrèrent par ce fait une grande impéritie ; mais l'on vient de voir par qui et pourquoi ce principe délétère y fut maintenu : le malheureux peuple polonais doit donc être absous, en partie du moins, du reproche incessant qu'on lui adresse d'être essentiellement anarchique, ingouvernable et inhabile. — Poursuivons. — Pierre I^{er}, sous l'inspiration du ministre prussien Ilgen, proposa un premier plan de partage : le territoire polonais devait être divisé entre le Czar, le roi de Prusse et l'électeur de Saxe, élu roi de Pologne, qui troquait sa couronne viagère contre un sceptre héréditaire. Remarquons dans cette intrigue l'absence de l'Autriche qui, plus tard, ne voulant pas jouer le rôle de dupe vis-à-vis de ses ambitieux voisins, prendra part au partage, comme contrainte, ainsi du reste que l'atteste une lettre célèbre de l'impératrice Marie-Thérèse, dans laquelle cette digne et noble princesse expose les remords que lui impose cette mauvaise action, ses doutes sur le succès et les fruits qu'on retirera de cette immorale entreprise.

Huit années avant le premier partage, les trois souverains protestent de leurs bonnes intentions vis-à-vis de la Pologne, constatent l'étendue de son territoire et en garantissent l'intégrité. La déclaration de Catherine II, datée de Saint-Pétersbourg, 15-27 décembre 1763, est des plus explicites : « Nous

« déclarons de la façon la plus solennelle que nous sommes
« sincèrement et constamment résolue à maintenir la républi-
« que dans son état actuel, ses lois, ses libertés et ses maximes,
« comme aussi dans ses possessions, conformément au traité de
« 1686. »

Le ministre du roi de Prusse, Frédéric II, s'exprime ainsi :
« Loin de chercher à s'agrandir, S. M. le roi de Prusse ne tra-
« vaille et ne travaillera constamment qu'à maintenir les États
« de la république en leur entier. »

Le ministre autrichien était sans doute seul de bonne foi lors-
qu'il écrivait : « Sa Majesté Impériale et Royale, informée des
« bruits répandus en Pologne, déclare de la manière la plus
« formelle qu'elle considère la république comme un État sou-
« verain et indépendant. »

Cependant, sous prétexte d'étouffer l'anarchie qui règne dans
le pays polonais, anarchie dont les causes ont été entretenues
soigneusement, comme on l'a vu plus haut, on procède en
1773 au premier partage à la suite de la convention des 14-25
janvier 1772 :

Catherine II prend dix-neuf cent soixante-quinze milles car-
rés et un million huit cent mille âmes, soit la Livonie, la moitié
du palatinat de Polotzk, ceux de Vitepsk et de Mzcislaw, une
partie de celui de Minsk ;

Frédéric II s'empare de six cent trente milles carrés et de
quatre cent seize mille âmes, c'est-à-dire de toute la Prusse po-
lonaise, excepté Dantzig et Thörn, et d'une partie de la Pome-
relle ;

Marie-Thérèse obtient douze cent quatre-vingt-dix milles car-
rés et trois millions sept cent mille habitants, savoir : le comté
de Zips, la moitié du palatinat de Kracovie, une partie de celui
de Sandomir, la Russie-Rouge, une portion de Belz, de la Po-
cutie et de la Podolie.

Les choses restent en cet état jusqu'en 1791, où les Polonais,

usant de l'incontestable droit inhérent à tout État indépendant, révisent enfin leurs lois politiques ; ils convertissent la république élective en une monarchie héréditaire, suppriment le *liberum veto*, élaborent une constitution suivant les principes modernes, égalité civile, élection des députés d'une diète composée des trois États, etc.

Une réforme aussi salutaire pour la prospérité de la Pologne, déjà mutilée, ne pouvait se tolérer : sous le prétexte habituel du danger que l'anarchie polonaise fait courir aux États voisins, ceux-ci procèdent, en 1793, à un second partage. La Russie s'empare de quatre mille cinq cent cinquante-trois milles carrés et de trois cent vingt et un mille quatre cent vingt-huit habitants, c'est-à-dire des restes des palatinats de Minsk et de Polotz, de la moitié de celui de Nowgorodek et de Brzesc, du territoire de l'Ukraine polonaise, de la Podolie et de la moitié de la Volhynie orientale ;

La Prusse s'adjuge mille soixante et onze milles carrés et trois millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quarante habitants, soit les palatinats de Posen, de Gnezen, de Kalisch, de Stieradz, de Lenczue, moitié de celui de Rawa avec Dantzig et Thorn, moitié de celui de Brzesc, Dolrzyn et Czestochowa.

La Pologne, indignée de ce nouvel affront, prend enfin les armes sous Kosciusko ; vaincue à la journée de Macieïowicc, le 10 octobre 1794, et après la perte de Prague, le 4 novembre suivant, le coup de grâce lui est porté. Le 3 janvier 1795, la Russie s'attribue deux mille trente milles carrés et un million soixante-treize mille cent quatre-vingt-dix habitants ; la Prusse neuf cent quatre-vingt-dix-sept milles carrés et neuf cent trente-huit mille deux cent quatre-vingt-dix-sept âmes ; l'Autriche huit cent trente-quatre milles carrés et un million huit cent trente-sept mille sept cent quarante-deux habitants ; en un mot, le reste du royaume.

La Pologne cesse d'exister comme nation jusqu'au traité de Tilsitt, du 9 juillet 1807, portant formation du duché de Varsovie au détriment de la Prusse. La paix de Vienne, du 14 octobre 1809, ajoute au duché de Varsovie la Galicie orientale. Le 28 juin 1812, à l'abri des armes de la France, la confédération générale, réunie à Varsovie, proclame le rétablissement de la Pologne, restauration rendue vaine par suite de nos revers. Enfin, les traités de Vienne de 1815 décident ainsi qu'il suit de la Pologne : — Kracovie et son territoire sont érigés en république neutre ; — on adjuge à l'Autriche le district de la rive droite de la Vistule et le cercle de Tarnopol ; — on donne à la Prusse Dantzic, Culm et Michelaw, Thorn, Posen, moitié de Powetz et de Paysen, Kalisch jusqu'à Prosna ; — enfin, tout le reste des provinces polonaises est livré à la Russie et érigé en royaume de Pologne. — En 1846, la république de Kracovie est réunie aux possessions polonaises de l'Autriche. — Les traités de 1815, tout en modifiant les bases du partage, n'ont donc été que la consécration des actes précédents.

Maintenant, nous le demandons, quoi de plus injuste, de plus immoral que ce dépècement d'un peuple en pleine paix, sans provocation et sans qu'on puisse alléguer l'ombre d'un droit, sinon celui du plus fort. Les historiens ont-ils été trop sévères lorsqu'ils ont tous stigmatisé cette prise de possession comme la plus grande injustice des temps modernes, et donné à la Russie le rôle le plus actif dans cet odieux guet-apens ? La prétendue excuse à ces procédés injustifiables, l'anarchie polonaise, nous savons à présent qui l'entretenait : ceux-là mêmes qui voulaient en profiter. Et d'ailleurs, si tous les peuples qui sont ou ont été en révolution devaient être ou avaient dû être conquis, quel peuple aujourd'hui en Europe serait indépendant ? Sans remonter à la lutte des deux roses, serait-ce la régicide et intolérante Angleterre, la turbulente Belgique ? L'Allemagne oublie-t-elle ses déchirements politiques et religieux ? La France qui, depuis

quatre-vingts ans, a donné au monde le spectacle de tant de commotions politiques, serait, en vérité, bien venue à se servir de cet argument pour justifier son indifférence en présence des malheurs de la Pologne!

Mais laissons de côté un moment les causes et la moralité des partages pour en examiner les résultats.

IV

Sans doute, au point de vue des intérêts matériels, les Polonais n'ont pas eu trop à se plaindre de leur union forcée avec les Allemands. Sous le rapport de la liberté de conscience, les Galiciens, à cause de la conformité de religion, ont eu moins à souffrir de la domination de la catholique Autriche que les Posnaniens du joug de la luthérienne Prusse; mais les uns et les autres n'ont cessé et ne discontinuent de protester contre la perte de leur nationalité.

Quant aux habitants du royaume et à ceux des anciennes provinces (Ruthénie et Lithuanie) soumis à la servitude moscovite, ils étaient slaves comme leurs maîtres, quoique d'une branche distincte. Il semble donc que cette communauté d'origine aurait dû leur rendre le fardeau moins pesant : tout au contraire, la Russie les a gouvernés avec une telle inhabileté politique, ses efforts coupables pour obtenir l'abjuration de leur foi et leur conversion au rite grec dit orthodoxe, ont été si inintelligents; plus tard, les pratiques qu'elle a employées pour parvenir à les absorber complètement ont été si cruelles, que l'abîme qui séparait les Polonais de leurs oppresseurs consanguins n'a fait que

se creuser davantage. Il n'y a plus à s'y méprendre, le divorce est complet ; les Moscovites ne pourront plus s'assimiler les Leckites ; un fleuve de sang et de larmes les divise à jamais. L'effrayante diminution de la population polonaise, réduite d'un tiers depuis un siècle, selon M. Félix Colson, savant et consciencieux publiciste, auteur d'un récent travail intitulé : *de la Pologne et des Slaves*, cette réduction accusatrice, disons-nous, vient à l'appui de ce que nous venons d'avancer.

Le rétablissement de la race leckite en corps de nation n'est-il pas la conséquence forcée de l'examen qui précède, l'unique remède à tant de maux noblement supportés, à une situation pleine de périls pour la sécurité du continent européen ?

A l'égard de la fraction de la nation polonaise courbée sous le joug de la Moscovie notamment, aucune autre combinaison ne peut modifier avec avantage la position actuelle. Et, en effet, chacun sait que les deux éléments qui composent le bonheur d'un peuple sont, par ordre de mérite, l'indépendance, — la liberté. L'octroi par l'empereur Alexandre II d'une constitution pour le royaume de Pologne, ne donnant satisfaction qu'au terme le moins important de la proposition, cette panacée que l'on annonce comme devant prochainement clore la question, ne la résoudra certainement pas. A l'instar de ce qui s'est passé de 1818 à 1831, les Polonais mettront à profit la *liberté* pour forger les armes qui devront leur servir à revendiquer plus tard l'*indépendance*.

Terminons par l'expression d'une considération d'un ordre général qui milite encore en faveur de la reconstitution du royaume de Pologne. — La Russie pèse du poids de ses soixante millions d'habitants sur l'Europe, et menace son intégrité. Le danger de cette situation a été signalé par tous les hommes politiques de notre siècle ; l'Empereur Napoléon I^{er}, du haut du rocher de Sainte-Hélène, a jeté le cri d'alarme.

Pour l'Allemagne, le danger est immédiat : la Pologne est

précisément le fer de l'épieu qui plonge déjà dans son sein ; l'occasion se présente de retourner la pointe de l'arme contre l'ennemi commun ; gardons-nous de la laisser échapper. Hâtons-nous, pour la sécurité de l'Europe continentale, pour arrêter l'expansion de la religion grecque et suspendre l'invasion de ces soixante millions de Slaves, masse inerte encore aujourd'hui, mais dont la force bientôt active sera décuplée par l'émancipation, hâtons-nous de refouler ces hordes asiatiques vers leur berceau, et de reconstituer ce royaume essentiellement catholique de Pologne, qui deviendra ainsi la valeureuse avant-garde, l'infra franchissable barrière du continent, sinon, avant l'anniversaire des traités de Vienne, la croix grecque aura remplacé la croix latine sur le dôme de Saint-Étienne.

V

Jusqu'à ce jour, la solidarité qui unit les trois complices du démembrement s'est opposée à la reconstitution de la Pologne. Devant cet obstacle a échoué la bonne volonté de l'Empereur Napoléon I^{er} à l'apogée même de sa puissance. Cette barrière se dresse devant nous aujourd'hui comme alors. — L'Angleterre s'abstient. — La France ne peut seule arracher la nation polonaise à la triple domination de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. Les Polonais de 1831 ont exprimé par une phrase empreinte d'une chrétienne et touchante résignation, l'impossibilité dont nous parlons : Dieu est trop haut, la France est trop loin ! ont-ils dit poétiquement.

Cependant, par un suprême effort d'imagination, supposons

un moment la France, aidée des vaillants Leckites, victorieuse des trois puissances co-partageantes ; admettons que la Pologne est délivrée et reconstituée, nous entendons la Pologne restreinte au royaume actuel, au grand-duché de Posen, à la Galicie, car il faut encore que notre rêve soit vraisemblable. Est-il besoin d'une grande perspicacité pour prédire les dangers dont elle sera assiégée par suite des mauvaises dispositions des trois États voisins, frémissants de leur récente humiliation, avides de vengeance, dévorés d'ambition, en permanente coalition contre cette jeune affranchie, profitant de toutes ses fautes, — et son inexpérience lui en fera indubitablement commettre, — les faisant naître d'ailleurs, épiant le moment favorable de se jeter sur elle pour la mettre de nouveau eu pièces à la moindre défaillance de son libérateur. N'est-il pas évident que les causes qui l'ont fait partager à la fin du dernier siècle produiront les mêmes effets dans un avenir très-prochain? — Mais quittons au plus tôt le champ des hypothèses, résumons-nous et concluons.

Nulle épée ne peut couper le triple nœud qui lie la noble victime ; celle de la France, en le tentant, s'y émuuserait. Le pourrait-elle, que la reconstitution de la Pologne faite dans ces conditions, n'aurait aucune chance de durée.

Tout espoir de réunir du même coup les trois tronçons de cette nation infortunée étant chimérique, en rejoindre deux pour le moment devrait être considéré comme un coup de fortune inespéré. Or, la récente attitude de l'Autriche dans la question dont il s'agit, donne jour à un compromis qui permettrait d'arriver à cet inappréciable résultat.

Comment cependant supposer que cet empire concoure franchement à l'émancipation de la Pologne russe. L'Autriche ignore-t-elle que le succès de cette entreprise serait le signal de l'insurrection de la Galicie ; que la compression de cette révolte lui ferait jouer, aux yeux de l'Europe, le rôle de la Russie, et que l'abandon de ses possessions polonaises serait le seul moyen



de l'éviter ? Mais peut-on espérer, a-t-on le droit d'exiger d'elle un tel sacrifice, une telle abnégation, après la perte récente de la Lombardie et quand elle a en perspective la cession de la Vénétie ? Évidemment non.

Comment donc briser la solidarité qui entraîne fatalement l'Empire autrichien dans l'orbite des deux autres États spoliateurs et l'intéresser dans cette aventure sans augmenter sa puissance outre mesure, sans exciter les susceptibilités des États allemands qui la jaloussent, sans rompre enfin en sa faveur l'équilibre européen, et, pour l'engager résolument dans cette voie, par quelle mesure peut-on lui assurer le concours actif des deux puissances qui, par leur situation géographique et au point de vue militaire, doivent être ses soutiens dans toute opération ayant la Pologne pour objectif ? Par quel procédé parviendra-t-on à cimenter une alliance intime entre cet empire d'une part, la France et l'Italie de l'autre, seules contrées sympathiques à la cause polonaise, mais séparées de l'Autriche par toute l'épaisseur de la question vénitienne ; en un mot, comment concilier tant de contraires ? — La combinaison destinée à satisfaire à tant de conditions, nous croyons cependant l'avoir trouvée : elle consiste à obtenir de la monarchie antrichienne l'abandon de la Vénétie et la restitution de cette province à l'Italie, tout en offrant sans hésiter à l'empereur constitutionnel d'Autriche, déjà roi de Hongrie et de Bohême, la couronne de Pologne.

VI

Il faut examiner maintenant les conséquences qui doivent découler de la mise à exécution du plan que nous proposons, aussi bien au point de vue politique et militaire que sous le rapport des intérêts de la nationalité polonaise.

Les États du Sud de la Confédération germanique qui professent la religion catholique, et qui, par ce motif, sont favorables aux Polonais, applaudiront à la régénération de la Pologne. — Les États luthériens du Nord, qui suivent la Prusse dans toutes ses évolutions, s'effraieront peut-être du développement de l'Autriche, mais ce mécontentement ne se traduira pas en mesures violentes, quand, après mûr examen, ils découvriront que cet accroissement est plus apparent que réel et qu'il n'affecte en rien l'équilibre germanique, puisque la Pologne ne doit pas faire partie de la Confédération. — La Prusse, nous le savons, manifestera de vives appréhensions au sujet de la tranquille possession de son grand-duché de Posen, menacée par le fait seul de la réunion du royaume à la Galicie, mais n'osera donner cours, jusqu'à une rupture complète du moins, à ses craintes et à ses sentiments traditionnels de jalousie contre l'Autriche, paralysée qu'elle est, en ce moment, par les questions de politique intérieure. — L'alliance par trop intime de l'Autriche avec la France pourrait éveiller les susceptibilités de la Confédération entière, si ces appréhensions n'étaient déjà calmées par la ten-

tative récente faite par l'empereur François-Joseph pour fortifier, en le reconstituant, le lien fédéral. — Toute l'Allemagne comprendra le bienfait d'une combinaison qui doit la délivrer de la pression moscovite ; l'Europe continentale entière, à cet égard, se sentira rassurée, l'Angleterre elle-même, aujourd'hui inquiète, partagera le sentiment général. Enfin la Suède, inconsolable de la perte de la Finlande et intéressée à voir sa puissante voisine affaiblie, concourra effectivement, sans doute, au refoulement de la Russie vers l'Orient.

L'empire d'Autriche recevra, il est vrai, un certain accroissement : de trente-deux millions d'habitants réduit à vingt-huit millions par la perte de la Lombardie et la cession de la Vénétie, le chiffre de sa population serait reporté à trente-trois millions et demi environ, par suite de l'annexion à ses possessions du royaume de Pologne ; mais on ne peut nier que ce déplacement de forces et que cette augmentation de un à deux millions d'habitants vers le Nord, ne conviennent à la puissance destinée à devenir l'avant-garde de l'Europe contre l'invasion moscovite. D'ailleurs, la perte de la Vénétie compensera en partie, nous venons de le voir, l'agrandissement de l'empire d'Allemagne, et, à ce point de vue, notre combinaison nous semble féconde en heureux résultats, puisqu'elle termine incidemment la question italienne et aplanit, sans autre sacrifice, cet obstacle à l'apaisement de l'esprit de nationalité qui agite depuis un demi-siècle le continent européen.

Il est présomptueux, nous le savons, de s'occuper du partage des dépouilles d'un ennemi avant de l'avoir vaincu; cependant, au moment d'entreprendre une guerre importante, l'usage, la plus vulgaire prudence, prescrivent de désigner nettement d'avance le but qu'on se propose d'atteindre, et, dans l'espèce, il est de la plus grande importance de déterminer l'étendue *maxima* du pays qu'on veut arracher à l'ennemi. Or, les considérations que nous allons développer permettent de reconstituer

la Pologne sans être contraint d'assigner à son territoire une superficie considérable.

La Ruthénie et la Lithuanie réunies à la Pologne volontairement et non par droit de conquête, la première en 1340, la seconde en 1386, c'est-à-dire depuis cinq siècles, faisaient, sans aucun doute, légitimement partie de la République, et nous repoussons en principe la revendication de ces États par la Russie ; mais depuis les partages, un fait dont on ne peut atténuer la portée, s'est accompli. Par suite du refoulement des peuples originaires de ces provinces vers le royaume de Pologne, refoulement dû à l'expansion moscovite et activé par les plus odieuses persécutions, cette population ne compte plus que pour un tiers, 1/7^e même, s'il faut en croire le mémorandum de la Russie du 27 août (7 septembre) 1863, dans le chiffre total des habitants de ces contrées. La Lithuanie et la Ruthénie, dans leur intégrité, ne pourraient donc faire retour à la Pologne sans que cette annexion ne blessât profondément la nationalité moscovite : elle ne s'obtiendrait conséquemment qu'au prix d'effroyables sacrifices en hommes et en argent, sacrifices que les alliés ont incontestablement le devoir et le droit de limiter. D'un autre côté, si l'Autriche doit être fortifiée au Nord, elle ne peut être cependant agrandie outre mesure sans exciter les ombres de ses voisins fédéraux et sans rompre l'équilibre européen.

Par tous ces motifs, une Pologne ayant pour limites du côté de la Russie, le Niémen, le cours de la Wilia, jusques et y compris Wilna, Novogorodeck, Nesvige, Lugi, les marais de Pinsk jusqu'à la Horyn, le cours de cette rivière, les villes de Constantinow, de Proskurow et pour terminus celle d'Uezitza, avec un port sur la Baltique, comprenant, en un mot, le royaume actuel agrandi et la Galicie, nous semble présenter une étendue suffisante pour l'affirmation et le développement ultérieur de la nationalité leckite.

Le but de l'action ainsi limité, on reste fidèle à ces idées pra-

tiques qui peuvent seules assurer le succès de cette épineuse entreprise, en même temps que l'on ménage les intérêts de l'humanité. — Quant aux Ruthéniens et aux Lithuaniens qui surnagent encore dans les anciennes provinces, ils transporteront leurs foyers dans le royaume reconstitué : ils doivent à la nécessité, au succès de la restauration de la patrie commune, ce douloureux mais inévitable sacrifice.

Le grand-duché de Posen, ou mieux de Poznan, restera, il est vrai, deshérité, mais il ne perdra pas tout espoir de faire retour un jour à la Pologne. Que ne doit-on espérer de la généreuse et logique Allemagne, de l'influence toujours croissante de l'opinion sur les gouvernements constitutionnels notamment, et de la pression que l'Europe ne cessera d'exercer sur la Prusse pour la décider à faire le sacrifice de cette province afin de clore à jamais cette question de Pologne, seul obstacle qui s'opposera à l'avènement d'une ère continue de paix et de prospérité. Est-ce une utopie de croire que la Prusse libérale imitera un jour le sage et récent exemple donné par l'Angleterre abandonnant d'elle-même les Iles Ioniennes dont les habitants étaient réfractaires à la domination britannique, et donnant ainsi satisfaction à l'irrésistible et légitime esprit de nationalité qui agite aujourd'hui tous les peuples privés de l'indépendance politique?

Remarquons enfin que le Poznan ne contient qu'un million d'habitants, tandis que la Galicie en possède cinq millions, qui, joints aux cinq millions du royaume de Pologne russe, formeront, sans l'appoint du Poznan, une agglomération de dix millions de Leckites, soit un État compact fort respectable, aussi bien sous le rapport de l'étendue territoriale que sous celui du chiffre de la population.

Nous convenons cependant que, sans le Poznan, le résultat que l'on poursuit n'est pas absolument atteint, mais nous demandons à notre tour si la vie des peuples, comme celle des

individus, n'est pas un continuel compromis, et s'il est prudent et logique de repousser le bien par cela seul qu'il est incomplet? Or, la Pologne ne peut rien espérer de mieux que ce que nous proposons, nous croyons l'avoir prouvé; elle doit donc se hâter d'accepter cette résurrection partielle, seule possible aujourd'hui, en attendant du temps une plus ample satisfaction.

Au point de vue de la stratégie, il suffit de jeter les yeux sur la carte d'Europe pour comprendre combien l'action combinée de la France, de l'Italie et de l'Autriche sera puissante. En effet, ces trois États limitrophes pourront, grâce à la facilité des communications, concentrer promptement toutes leurs forces, réunir aisément tous leurs approvisionnements; ces conditions favorables assurent donc à l'alliance de rapides et importants succès.

Cette union n'a du reste rien de chimérique, puisqu'elle repose sur l'intérêt des parties contractantes : intérêt de l'Autriche de recevoir les plaines plantureuses de la Pologne en échange de la stérile Vénétie, dont l'insoumission constante est pour cet empire une cause incessante de dépenses et d'affaiblissement, et, grâce à cet abandon, de perdre ainsi le caractère oppressif qui rend le gouvernement de cet État encore suspect au parti libéral européen; avantage pour l'Italie de compléter son unité, non sans coup férir, il est vrai, mais en utilisant son sang et ses trésors à l'affranchissement d'un peuple opprimé, en donnant au principe des nationalités dont elle agit l'étendard une éclatante consécration; enfin, intérêt pour la France de clore cette question italienne ébauchée par ses efforts, de réconcilier l'Autriche avec l'Italie, d'éloigner à jamais de ses frontières la première de ces puissances, tout en constituant vigoureusement la seconde.

Inutile de prévenir l'intelligente Italie qu'elle ne peut acquérir la Vénétie qu'à la condition d'abandonner, pour le moment, toute prétention sur Rome et de respecter le *statu quo* jusqu'à

ce que le temps, la raison, la persuasion, à l'exclusion absolue de la force brutale, aient dénoué cette question du pouvoir temporel obscurcie par tant de passions.

Enfin, terminons la question militaire en disant que la participation probable de la Suède à la guerre de délivrance de la Pologne, en fournissant aux flottes coalisées un précieux point d'appui dans la Baltique, aura en outre pour effet d'accroître les forces de terre et de mer des alliés du contingent des braves soldats et des habiles marins suédois : cet utile secours contribuera puissamment, ou en conviendra, à assurer le succès des opérations des défenseurs de la Pologne.

Pour ce qui est de la répulsion des Polonais à accepter l'annexion que notre combinaison leur impose, et à l'inefficacité d'une solution qui, diront nos contradicteurs, ne tend qu'à les faire changer de joug, nous espérons, après quelques développements, prouver l'inanité de cette objection.

VII

L'Empire soumis au sceptre de la Maison de Habsbourg-Lorraine est une agrégation de peuples qui ont chacun une origine, une langue, une religion distinctes : ces diverses nationalités se faisant équilibre, aucune race ne peut dominer les autres races ; toutes trouvent dans cette situation unique en Europe, les garanties les plus sérieuses d'indépendance, de liberté et de prospérité.

S'inspirant de cette hétérogénéité, les savants et intelligents

hommes d'État qui président depuis quelques années aux destinées de l'empire d'Autriche, ont élaboré une Constitution multiple et une tout à la fois, susceptible de donner satisfaction aux aspirations libérales de ces divers peuples ; en un mot, l'Empire est devenu une monarchie fédérale constitutionnelle.

Les auteurs des institutions de 1861 ont compris que le gouvernement paternel ne suffisant plus aux peuples modernes, il fallait, tout en substituant le régime de délégation à l'absolutisme, se donner de garde d'imiter servilement la forme politique anglaise, véritable lit de Procuste pour la plupart des nations de l'Europe, mais composer des Chartes en rapport avec les mœurs, les idées, les traditions, le climat même de chaque peuple. Ils n'ont pas omis non plus d'établir de profondes séparations entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, suivant les préceptes de Machiavel, de Montesquieu et de Locke.

Voici, du reste, en peu de mots, le mécanisme de la Constitution autrichienne : chaque État possède une diète élective qui décide de ses intérêts particuliers ; enfin, et comme couronnement à l'édifice, une Assemblée suprême, composée de délégués de ces différents États et réunie à Vienne, connaît de toutes les questions relatives à la politique, aux finances, à la force publique, et sert ainsi de lien à tout l'Empire.

Tout homme de bonne foi conviendra qu'il était impossible de rien combiner de plus pratique et de plus ingénieux à la fois. Que penser dès lors de la Hongrie qui, refusant de se soumettre au Statut commun, renonce à envoyer ses délégués au Reischrath, et élève la prétention de former un État isolé, agissant selon ses propres inspirations et en dehors de l'association générale ? Évidemment le souvenir des malheurs de 1849 agite encore les braves Hongrois, le ressentiment les aveugle et pèse sur leurs déterminations. Espérons qu'ils reviendront sous peu à de meilleurs sentiments, à une plus saine appréciation des intérêts

de leur noble pays, et que bientôt la jeune Hongrie se rangera sous le drapeau constitutionnel qui abrite déjà de ses plis les autres États de la monarchie autrichienne.

La Galicie ou le Czerniensk forme un des cercles les plus importants de l'Empire : il a une Diète distincte ; les mœurs, le langage des habitants sont respectés, ainsi que leur religion, qui est celle du chef de l'État et la dominante dans l'Empire ; ils possèdent, en un mot, tous les éléments qui caractérisent une véritable nationalité. Nous le répétons, l'adjonction aux cinq millions de Galiciens des cinq millions de compatriotes soumis aujourd'hui au joug moscovite, donnerait à ce royaume de dix millions d'âmes une prépondérance décisive dans les conseils de la fédération autrichienne, et confirmerait d'une manière éclatante la nationalité leckite.

Que pourrait espérer de mieux la Pologne ? — Dans l'hypothèse irréalisable de la formation d'un royaume complètement indépendant, et sans jouir de plus de liberté, elle obtiendrait pour chef, il est vrai, un prince de la féconde Maison de Cobourg, au lieu d'avoir pour souverain l'empereur François-Joseph, et pour vice-roi l'un des princes de sa famille. Là seulement se bornerait la distinction entre le sort que notre combinaison réserve à la Pologne et celui qui lui adviendrait dans le cas d'une indépendance absolue ; mais cette stérile satisfaction serait achetée par les périls de son isolement au milieu de puissants et ambitieux voisins, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut. Pour tout esprit sage et non prévenu, le choix entre les deux solutions peut-il être douteux, en supposant que le choix fût possible ?

Terminons en signalant à la Pologne, afin qu'elle puisse l'éviter à temps, un écueil dangereux contre lequel, dans une situation analogue, un noble pays est venu naguère échouer : « *Italia fara da se*, » a dit en 1849 cette nation opprimée : on sait ce que cet orgueilleux aveuglement lui a coûté. Que la

Pologne ne l'imite pas, sous peine d'expier cruellement, elle aussi, ses décevantes illusions.

VIII

Nous venons de prouver, nous le croyons du moins, que par leur union à la monarchie constitutionnelle d'Autriche, les Polonais recouvreraient leur nationalité. Ils auraient dans l'empereur d'Allemagne un souverain dans le sens moderne de l'expression et non un maître.

Un mot, pour terminer, sur le prince appelé à porter la couronne de Pologne.

Dans le régime constitutionnel, nous le savons, la capacité du souverain, sans être complètement indifférente, est cependant secondaire. Néanmoins, au début, la valeur personnelle du chef de l'État a une importance extrême et contribue puissamment à fonder dans un pays le règne des institutions libérales. L'histoire d'Angleterre, sous Guillaume III, atteste cette influence bienfaisante ; et de nos jours on a pu apprécier le concours précieux que le caractère conciliant et élevé du roi Léopold a su apporter à l'établissement du système de délégation en Belgique.

Né au sein d'une monarchie despotique, l'empereur François-Joseph avait été nourri de ces idées absolutistes suivant lesquelles les peuples, faits pour les souverains, sont privés de tous droits, tandis que les princes, sans obligations vis-à-vis de leurs sujets, ne doivent compte qu'à Dieu de leurs actions. Cependant, son esprit élevé a tout à coup entrevu l'inanité de ce ré-

gime suranné. Mettant à profit ses revers, il a su se rendre compte des causes des succès de l'armée de la France en Italie, apprécier les ressources de toute sorte, la puissance morale et matérielle de la nation française, et attribuer ses développements et sa prospérité à la salutaire influence d'une sage liberté. Subitement éclairé par le malheur, et résolu à faire jouir aussitôt ses sujets des avantages inhérents au régime libéral, l'empereur d'Autriche a offert au monde ce rare exemple d'un prince qui, de lui-même, s'arrache à ce pouvoir absolu, si enivrant, et se dépoille de l'autorité souveraine pour la donner en partage aux délégués de ses peuples. — Le prince capable d'un semblable sacrifice atteste du même coup la clairvoyance de son esprit, l'élévation de son âme et la bonté de son cœur. Nous avons vu des princes, libéraux au début de leur règne, rentrer au premier conflit dans les voies, en apparence plus commodes, du despotisme ; mais le spectacle contraire atteste une trop grande énergie de caractère et trop d'empire sur soi-même pour qu'il ne soit pas signalé hautement à l'admiration du monde.

Que les Autrichiens, les Hongrois, les Bohèmes nous en croient, jamais leur loyal et chevaleresque souverain ne reviendra sur ses pas et ne rentrera dans le sentier de l'absolutisme. Les Polonais ne peuvent donc espérer un plus digne souverain : il est dès lors de leur intérêt, ainsi qu'on doit l'attendre de leur intelligence politique, d'accueillir ce prince comme leur roi, quand, à la tête de son armée libératrice, il s'élancera dans les plaines de la Pologne.

Résumons-nous.

L'Europe n'acquerra le repos nécessaire à ses intérêts les plus vitaux, qu'après avoir donné complète satisfaction aux nationalités italienne et polonaise, comme elle l'a déjà fait à la nationalité belge.

La Pologne seule ne peut secouer le triple joug de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. — Le secours isolé de la France serait impuissant à lui assurer son indépendance.

Il faut détacher l'un des co-partageants pour rompre le faisceau des oppresseurs de la Pologne. — L'Autriche, par son attitude récente dans la question qui nous occupe, offre le moyen de procéder à cette rupture; il importe de ne pas laisser échapper l'occasion qui se présente. — On ne peut obtenir son concours absolu qu'en lui offrant de joindre aux cinq millions de Galiciens qu'elle gouverne déjà constitutionnellement, les cinq millions de Polonais qui gémissent sous le joug sanglant de la Russie. Tout espoir de donner à la Pologne une indépendance absolue est d'ailleurs chimérique.

L'empire d'Autriche, ainsi fortifié au Nord, devient le boulevard de l'Europe, qu'elle soustrait à la pression, à l'envahissement moscovite.

En échange de la Pologne russe, l'Autriche restitue la Vénétie : cet abandon si rationnel, en résolvant la question italienne, confirme le concours indispensable de l'Italie et détermine la conclusion de la quadruple alliance de l'Autriche, de la France, de la Suède et de l'Italie, alliance qui, au point de vue militaire, assure le succès de l'entreprise.

L'empire d'Autriche est une agrégation d'États bien distincts d'origine, de croyance, de langage, de mœurs, de climat, mais où prévaut cependant la religion catholique. Ces États se font équilibre, de sorte qu'aucune race n'est assez puissante pour dominer les autres races : en conséquence, l'union de la Pologne à cette monarchie fédérative, entrée définitivement dans la voie constitutionnelle, loin de menacer ce noble pays d'une nouvelle servitude, lui offre au contraire toutes les conditions indispensables à l'épanouissement de sa nationalité.

Par tous ces motifs, proclamer S. M. l'empereur François-Joseph, roi de Pologne, c'est résoudre la question polonaise et la question italienne tout à la fois.

L'empereur Napoléon III a déjà assoupi pour longtemps les inquiétudes du monde relatives aux affaires d'Orient : il serait digne de son génie d'éteindre ces deux derniers brandons de discorde, de cicatrizer ces deux plaies toujours saignantes aux flancs de l'Europe, et de faire ainsi dater de son règne l'avènement pour le continent d'une longue période d'apaisement. Il acquerrait de nouveaux droits à l'admiration, à la reconnaissance de tous les peuples, en même temps qu'il couvrirait la France de gloire et qu'il inscrirait son nom déjà si admiré, parmi ceux des plus illustres souverains dont les fastes de notre pays font mention.

Paris, 30 septembre 1863.

FIN.



751782

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE E. DENTU, ÉDITEUR, PALAIS-ROYAL.

Napoléon III, la Pologne et Alfred I^{er} d'Angleterre. Broch. grand in-8.	1 »
La Nationalité Polonaise devant l'histoire, par PAUL DE SAINT-VINCENT. Brochure grand in-8.	3 »
Nérona. — La Paix au Heu de la Guerre. — Aux Italiens ses ancêtres J. PHILIPPE-AUGUSTE BARBERIS. Brochure grand in-8.	1 »
Le nouveau Pape, par J.-M. CAYLA. Brochure grand in-8.	1 »
Le nouveau Royaume des Papes (solution de la question romaine), par un négociant catholique. Brochure grand in-8.	1 »
La Nouvelle Carte d'Europe, par EDMOND AROUT. Broch. in-8.	1 »
L'Opposition libérale en 1863. Brochure grand in-8.	1 »
La Papauté et l'Adresse, par A. MEDEE DE CESENA. Brochure grand in-8.	1 »
La Papauté selon la Foi et selon la Italsun, par A. JUGAND. Grand in-8.	1 »
Le Pape à Veuile, — Double Solution. Brochure in-8.	50
Le Pape et ses Défenseurs, par HENRI BIGNON. Brochure grand in-8.	50
Le Pape et la Politique, par la Comtesse MARIE MONTEMELLI. In-8.	50
Le Pape et le Czar, par M. LAURENTIE. Brochure grand in-8.	1 »
Pape et Pologne, par J.-M. CAYLA. Brochure grand in-8.	1 »
La parole est au Clergé. Brochure grand in-8.	1 »
Un Catholique au Père Passaglia. Brochure grand in-8.	1 »
Du Passé et de l'Avenir de l'Europe. Brochure grand in-8.	1 »
Le Passé et l'Avenir du Parti Orléaniste. Brochure in-8.	1 »
Le Peuple français à l'Empereur. Brochure in-8.	50
Pétition au sénat sur la detresse cotonnière, par A.-S. MENIER. Br. in-8.	1 »
Plus de Couvents! par J.-M. CAYLA. Brochure grand in-8.	1 »
Plus de Pape-Roi, par J.-M. CAYLA. Brochure grand in-8.	1 »
Plus de Question Romaine. — Appel au Concile National, par J.-M. CAYLA. Brochure grand in-8.	1 »
Politique et Finances en Italie à propos de l'emprunt de 700 millions et des projets de crédit foncier italien, par J. AMIGUES. Brochure grand in-8.	2 »
Politique française et Question Italienne, par M. PIETRI. Broch. gr. in-8.	1 »
La Pologne devant l'Occident, par M. W. RYBINSKI. Brochure grand in-8.	50
La Pologne et son droit, par J. VILBORT. Brochure grand in-8.	1 »
La Pologne ne périra pas. Brochure grand in-8.	1 »
La Pologne et l'Intervention européenne. Brochure grand in-8.	1 »
Pourquoi la Question Romaine ne finit pas, par A. DE RICHAUCOUR. In-8.	1 »
Projet d'organisation d'Hospitaliers militaires, par M. le comte F. de B., ancien lieutenant-colonel de cavalerie. Brochure grand in-8.	1 »
La Question de Naples et le Parlement anglais. Brochure grand in-8.	2 »
Question de Rome et de l'Italie. — Discours prononcé au Sénat, dans la séance du 28 février 1862, par M. LE VICOMTE DE LA GÉRONNIÈRE. Broch. in-8.	1 »
La Presse. Discours prononcé au Sénat, dans la séance du 21 février 1862, par M. le marquis de LA ROCHEJAQUELEIN. Brochure grand in-8.	50
La Prise de Puchia. Brochure in-8.	1 »
Projet de solution de la question romaine, par l'abbé MICRON.	1 »
La Prusse en 1860, par EDMOND AROUT. Grand in-8.	1 »
Quelques feuilles détachées des Mémoires de la Tragedienne hongroise, par la comtesse Julie B. ABRAXIN. Brochure grand in-8.	1 »
Question Italienne. — Discours prononcé par S. Exc. M. BILLAULT, ministre sans portefeuille. (Extrait du <i>Moniteur</i>). Brochure grand in-8.	1 »
Question mexicaine. — Enquête et Sentence judiciaire, sur la plainte de M. de Saligny, ministre de France au Mexique. Brochure grand in-8.	1 »
Que demande la Pologne. Brochure grand in-8.	1 »
La Reconnaissance du Sud, par A. GRANDOUILLOT. Brochure grand in-8.	1 »
Reponse à M. Guizot. Brochure grand in-8.	1 »
Rome et la Méditerranée, par ALEXANDRE BONNEAU. Brochure grand in-8.	1 »
Rome et les Concessions, par M. DE LAROCHEFOUCAULD, duc de Doudeauville. Brochure grand in-8.	1 »
Rome et les Evêques de France, Broch. gr. in-8.	1 »
Rome et le Pape, par M. LAURENTIE. Brochure grand in-8.	1 »
Rome et le Vatican. Brochure grand in-8.	1 »
La Russie sous Alexandre II. — Lettre à la Revue des Deux-Mondes, par ALEXANDRE JOMINI. Brochure grand in-8.	1 »
La Situation financière en 1863, par M. CASIMIR PÉRIER. Broch. grand in-8.	1 »
Solutions possibles de la Question Polonaise, par Édouard KURZWEIL. Brochure grand in-8.	1 »
Le Soulèvement de la Pologne, par MADRICE HERMANN. In-8.	1 »
Que ferons-nous à Mexico? Brochure grand in-8.	1 »
La Souveraineté du Pape et l'Unité italienne. Brochure grand in-8.	1 »
Théorie de l'impôt de M. Proudhon, par PROSPER BOIXE. Brochure gr. in-8.	1 »
Tout Chemin mène à Rome. — Pesth. Varsovie. Rome. Brochure in-8.	1 »
Le Toesin de la Pologne. Brochure grand in-8.	1 »
Les Tuileries et le Vatican. Brochure grand in-8.	1 »
Si l'était Pape. Solution et conclusion, par J.-M. CAYLA. Broch. gr. in-8.	1 »
Les Turcs et la Civilisation, par ALEXANDRE BONNEAU. Brochure grand in-8.	1 »
L'Unité de l'Italie est-elle un danger pour la France? par M. le marquis de LA ROCHEJAQUELEIN. Brochure grand in-8.	1 50
L'Unité Italienne, par M. le comte de HAMEL, député au Corps législatif, directeur politique de l' <i>Echo de la Presse</i> . Brochure grand in-8.	1 »
La Vérité sur les États confédérés d'Amérique, par EDWIN DE LÉON, ex-agent diplomatique et consul-général des États-Unis pour l'Égypte et ses dépendances. Brochure grand in-8.	1 »

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE E. DENTU, ÉDITEUR, PALAIS-ROYAL

A Messieurs Perelle. — De l'Emploi du Pouvolo financier , par Paul de JUVENEL. Brochure grand in-8.....	50
Appel de la Pologne à l'Autriche et à la France , par JOSEPH TANSKI. In-8.....	1 "
Aperçu sur les Evénements de Varsovie en 1861 et 1862 , par VICTOR BLANC, témoin oculaire. Brochure grand in-8.....	1 "
L'Autriche dans la Question polonaise , par Alfred MICHELS. Broch. in-8.....	1 "
L'Insurrection Polonaise , par M. le comte de MONTELEMBERT, Brochure in-8.....	1 "
L'Autriche en Venète . Grand in-8.....	1 "
La Banque de France . Grand in-8.....	50
Le Baron Blesoll et la Question romaine . Brochure grand in-8.....	1 "
Biographie du général Santa-Anna . Brochure grand in-8.....	1 "
La Brochure anonyme . Brochure in-8.....	1 "
Le Budget de 1862 , par AUGUSTE VITU. Brochure grand in-8.....	1 "
Le Budget de 1863 . Brochure grand in-8.....	1 "
Canoniers à vos pièces! par ALFRED ASSOLANT. Brochure grand in-8.....	1 "
La Capitale de l'Italie , par FRANÇOIS POTIER. Brochure grand in-8.....	1 "
Le Chemin de Rome , par le comte CHARLES ALFIERI. Brochure grand in-8.....	1 "
Les Coquins d'Agents de Change par EDMOND ABOUT. Brochure in-8.....	1 "
Le 89 du Clergé . Brochure grand in-8.....	1 "
Complègne et les cèchs de Berlin . Brochure grand in-8.....	1 "
Un Concordat , par PRUDENT BARRÈRE. Brochure grand in-8.....	1 "
La Conspiration clericale , par J.-M. CATLA. Brochure grand in-8.....	1 "
Coup d'œil sur la Grèce , par un Philhellène.....	1 "
Cri de détresse d'un échappé de Brives-la-Gaillarde . Brochure in-8.....	4 "
Un Défenseur de Gaète . Brochure grand in-8 avec portrait.....	2 "
La Diplomatie et l'Opinion publique dans la Question polonaise . in-8.....	1 "
Le Denter de saint Pierre , par Charles HABENECK. In-8.....	1 "
Deux Mots sur l'Autriche et François-Joseph . Brochure in-8.....	1 "
Étude sur la Révolution aux États-Unis , par le comte de SAYVE. In-8.....	1 "
De la Liberté et de la Révolution en Italie , par le comte de SAYVE. In-8.....	1 "
L'Eglise et les Nationalités , par J. AMIGUES. Brochure grand in-8.....	1 "
Les Elections de 1863 et la Pologne , par le docteur Amédée ANDRIEU. In-8.....	1 "
L'Empereur et Rome , par J. DE CASTERA. Brochure in-8.....	1 "
L'Empereur François-Joseph roi de Pologne . Brochure in-8.....	1 "
L'Empereur Napoléon III et l'Italie . Grand in-8.....	1 "
Essai sur le passé du Régime impérial et sur son avenir constitutionnel , par M. LUCAS DE MONTIGNY. Brochure grand in-8.....	1 "
État actuel du Royaume des Deux-Siciles , par PIERRE C. ULLOA, marquis de Favale et Rotondella. Brochure grand in-8.....	1 "
Le Fils de Giboyer , par HENRY DE VANSSEY. Brochure grand in-8.....	50
La France et le Pape , réponse à M. le comte de Montalembert. In-8.....	1 "
La France avant la Pologne , par M. le marquis de LA ROCHEJAQUELEIN. In-8.....	1 "
Une Fusion légitimiste, orléaniste et républicaine , par E. d'ALTON-SHÉE. Brochure grand in-8.....	1 "
Garibaldi et Cavour , par le comte NAPOLEON DE LAURISTON. In-8.....	1 "
Le grand-duc Constantin, le marquis Wielopolski et les Polonois . In-8.....	1 "
Les Grecs et le Roi Othon . Broch. in-8.....	1 "
La Guerre civile aux États-Unis. — Impuissance du Nord. — L'indépendance du Sud inévitable . Brochure grand in-8.....	1 "
Un Héros , par M. DE LA ROCHEFOUCAULD. Broch. gr. in-8.....	50
La Hongrie en face de l'Autriche , par J.-E. HOHN. Brochure gr in-8.....	1 "
Il est temps encore . Brochure grand in-8.....	1 "
De l'Indépendance du Saint-Père, du temporel et du spirituel , par M. DE LA ROCHEFOUCAULD (duc de Doudeauville). Brochure grand in-8.....	5
Les Intérêts français et européens à Santo-Domingo , par ALEXANDRE BONNEAU. Brochure grand in-8.....	1 "
De l'Italie à propos de la France , par le capitaine MAGNAN. Broch. gr. in-8.....	1 "
L'Italie d'aujourd'hui , par E. ALBERI. Br. in-8.....	1 "
L'Italie et la Question Romaine , par M. le chevalier BONCOMPAGNI, député au Parlement italien. Brochure grand in-8.....	1 "
L'Italie et les Institutions constitutionnelles . Brochure grand in-8.....	1 "
La Liberté du Commerce. — Les Courtiers , par ALPHONSE LAFOND. In-8.....	1 "
Lettre à M. Billault , par un Russe, ami de la Pologne. Brochure grand in-8.....	1 "
Lettre aux Journalux à propos des atrocités commises en Pologne , par un témoin oculaire chirurgien en chef du corps d'Jordan. Brochure grand in-8.....	1 "
Lettre sur l'Histoire d'Italie à l'âge le duc d'Anmale , par un annexé.....	1 "
Lettre d'un Champenois sur le Budget de 1863 . Brochure grand in-8.....	1 "
Lettre sur les Elections , par Théodore DURET. Brochure grand in-8.....	2 "
La Liberté de la Presse, ce qu'elle est en Algérie. — Lettre à M. le baron David , député au Corps Législatif, par A. BÉHAGNEL. Brochure grand in-8.....	1 "
Le Livre de M. E. Renan sur la vie de Jésus , par M. LABENTIE. Broch. in-8.....	1 "
M. Ernest Renan , le prophète et le vrai fils de Dieu, étude critique, par P.-L. BAUDON. Brochure grand in-8.....	1 "
Le Mexique et l'Intervention . Brochure grand in-8.....	2 "
La Médecine navale. — Urgence d'une réorganisation , par A. MALESPINE. In-8.....	1 "
Mille ans de Guerre , par MARY LAFON. 1 beau volume grand in-18.....	2 "
Naples et le Piémont . Grand in-8.....	1 "
Napoléon III et la Liberté . Brochure grand in-8.....	1 "
Napoléon III et le Clergé , par HIPPOLYTE CASTILLE. Grand in-8.....	1 "

DUE DATE

FORM 310

